

Lettre d'information de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève

Juin 2019

## Message de la présidence

### Merci aux citoyennes et citoyens du canton de Genève!

Une nette majorité de citoyennes et citoyens ont témoigné de leur soutien à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève lors du scrutin à haut risque du 19 mai 2019 en votant pour l'une ou l'autre des deux lois de financement en présence. Par ce signal clair, le peuple veut que l'Etat et les autres employeurs publics qui nous sont affiliés continuent à offrir de bonnes conditions de retraite à leur personnel.

Ce soutien va se traduire par un apport substantiel de capital à la CPEG, chiffré à environ 4,4 milliards de francs, soit cinq fois plus qu'à sa création en 2014. Cet apport se fera sur 40 ans par des apports immobiliers et en espèces, mais le taux de couverture de la Caisse va passer à environ 75% à fin 2020. Ainsi, la CPEG cessera de traîner ce boulet de la sous-capitalisation dont elle n'est pas responsable.

La perspective d'une baisse supplémentaire de 10% des rentes de vieillesse, voire de mesures encore plus incisives, s'éloigne ainsi. Nous sommes reconnaissants aux autorités et aux citoyennes et citoyens d'avoir entendu notre appel. Depuis le mois de juin 2017, le comité de la CPEG avait averti l'Etat qu'il devrait mettre en vigueur un 2e train de mesures structurelles si l'équilibre financier à long

terme n'était pas assuré par une vraie capitalisation.

Désormais, avec cette capitalisation, le comité pourra aborder plus sereinement les défis démographiques, économiques, environnementaux, entre autres, qui attendent la CPEG à l'avenir.

Il faudra en effet rester vigilant. La Caisse conserve une structure démographique défavorable, avec moins de deux assurés actifs cotisants pour un retraité. Par ailleurs, l'environnement des taux d'intérêts reste bas, et notre portefeuille va demeurer en partie exposé aux aléas des marchés financiers qui sont volatils. Dans un tel contexte, le système de primauté de prestations que le souverain a choisi de conserver rend la Caisse plus exposée aux vents contraires. Or, comme par le passé, il lui sera interdit de passer en dessous des bornes du chemin de croissance fixé pour atteindre 80 % de taux de couverture en 2052.

Le comité doit désormais convaincre l'Autorité de surveillance, avec l'aide de son expert, qu'elle est à même de continuer à fonctionner en capitalisation partielle pour les cinq années à venir. Grâce au vote du 19 mai, nous regardons l'avenir avec optimisme.

Jean-Daniel Jimenez, président de la CPEG

#### **SOMMAIRE**

- 1 Message de la présidence
- 2 Principes de la loi 12228 adoptée le 19 mai par le peuple genevois
- 3 La CPEG vous propose divers moyens pour vous renseigner de manière autonome
- 4-5 La CPEG construit quatre immeubles de logements dans le périmètre des Sciers Nouvelles pages Immobilier sur notre site
- 6 Bilan de deux ans de présidence Elections de deux membres du comité représentant les salariés
- 7 Les chiffres et dates clés de la Caisse en 2018
- La CPEG a 5 ans

M° Eric Alves de Souza, vice-président de lα CPEG

# Principes de la loi 12228 adoptée le 19 mai par le peuple genevois

Les éléments principaux de la loi 12228, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont les suivants:

- recapitalisation de la CPEG à hauteur de 75% en 2020, par un apport de l'Etat à la Caisse qui se chiffrera à quelques milliards de francs (il sera défini exactement en fonction de la situation de la Caisse au 31 décembre 2019) et un prêt simultané de la Caisse à l'Etat:
- remboursement du prêt par des cessions de terrains constructibles ou de droits à bâtir (pour favoriser la réalisation de logements locatifs) ou par des versements en espèces;
- maintien de la primauté des prestations;
- maintien du niveau des prestations.

Pour les assurés de la CPEG, **cette loi s'inscrit dans la continuité:** le système de primauté reste celui des prestations, le plan de prévoyance est inchangé (sous réserve des modifications décrites ci-dessous) et le montant ainsi que la répartition des cotisations sont identiques.

Le 2<sup>e</sup> train de mesures structurelles, qui devait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au cas où aucune capitalisation n'était votée, n'a plus lieu d'être : il n'entrera pas en vigueur et sera abrogé par le comité.

#### Trois adaptations du plan de prévoyance

Dans le cadre de ses travaux d'adaptation constante du Règlement de prévoyance de la CPEG, le comité a pris trois décisions.

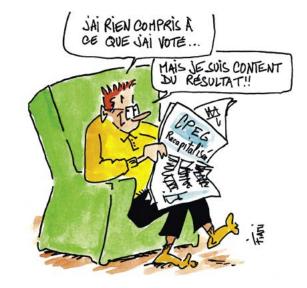
Tout d'abord, suite à la modification de l'âge pivot, le comité a décidé **d'adapter le calcul de la rente d'invalidité** en la projetant à 65 ans (au lieu de 64 ans actuellement).

Le comité a décidé **d'unifier les facteurs de réduction de pension en cas de retraite anticipée** entre 58 et 61 ans qui s'élèveront également à 5% pour les âges compris entre 58 et 61 ans (contre 6% dans le plan standard actuel).

En troisième lieu, le comité a décidé de revoir **les conditions** d'octroi ainsi que le montant des pensions d'enfants de retraités.

Dans ses réflexions, le comité a retenu que la situation de l'assuré retraité ayant des enfants à charge relève souvent d'un choix individuel. Il remarque également que les hommes sont plus nombreux à être bénéficiaires de cette prestation. Enfin, il souligne que ces prestations, versées au profit de certains retraités, sont financées par la collectivité des assurés.

Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les pensions d'enfants de retraités seront versées seulement au moment où le pensionné



aura atteint l'âge pivot (65 ans dans le plan standard et 62 ans dans le plan pénibilité), et non plus dès 60 ans comme actuellement. Par ailleurs, ces prestations ne seront ouvertes qu'aux enfants nés avant le départ en retraite de l'assuré.

Pour ce qui est du montant de la pension, il sera plafonné à celui de la pension calculée selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, en lieu et place des 20% de la pension de retraite versés actuellement. Ainsi cette prestation se verra plafonnée dès 2020 à un montant mensuel d'environ CHF 350 par enfant.

Ces trois modifications du plan de prévoyance entreront en viqueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser aux gestionnaires de la division Assurance, qui peuvent être atteints entre 9h et 12h au numéro générique 022 338 11 17 ou par le biais du formulaire de contact assurance (accessible sur notre site www.cpeg.ch Informations pratiques > Contact).

### La CPEG au comité de l'ASIP

Le directeur général de la CPEG, M. Christophe Decor, a été élu en mai au comité de l'ASIP (Association Suisse des Institutions de Prévoyance). Cette association faîtière, fondée en 1997, regroupe 1050 caisses de pensions représentant 2.5 millions d'assurés; elle s'engage pour le maintien et l'amélioration permanente de la prévoyance professionnelle. Son comité, composé de 15 à 20 membres issus de caisses publiques ou privées, définit la politique de l'association et entretient les contacts avec les autorités, principalement fédérales, et les autres organisations.

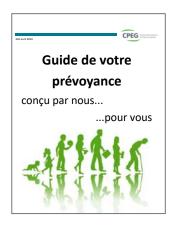
# La CPEG vous propose divers moyens pour vous renseigner de manière autonome

Nous vous présentons ici les différentes possibilités qui s'offrent à vous pour obtenir des informations ou pour nous envoyer une demande, sept jours sur sept, par l'intermédiaire de notre site www.cpeg.ch.

purement indicatifs et que seul un examen détaillé par nos gestionnaires de la division Assurance permettra de vous les confirmer.

#### Guide de votre prévoyance

Le Guide de votre prévoyance a été conçu pour répondre de manière très pratique et factuelle aux différentes questions que vous pouvez vous poser, que vous soyez un membre salarié ou un bénéficiaire de pension. Chaque thème est accompagné des rubriques « Bon à savoir » et « Qui fait quoi? », avec pour objectif de vous donner des réponses pratiques sur des questions de



base. Bien entendu, si cela ne suffit pas, les gestionnaires de la division Assurance sont à votre disposition pour vous répondre de manière plus personnalisée et plus approfondie.

#### Simulateur de pension de retraite

Notre simulateur (www.cpeg.ch Assurance > Retraite > Simulateur) vous permet d'accéder aux simulations de vos pensions de retraite à tous les âges de retraite possibles (entre 58 et 65 ans). Il vous suffit pour cela de remplir les champs grâce aux données que vous trouverez sur votre certificat d'assurance 2019. Nous précisons que ces calculs sont

### Calculateurs de prêts hypothécaires

Nos calculateurs (www.cpeg.ch Placements et prêts > Prêts hypothécaires > Calculateurs) vous indiquent dans quelle mesure, en tenant compte de votre situation financière actuelle, la CPEG pourrait vous octroyer un prêt hypothécaire pour le financement d'une résidence principale ou secondaire en Suisse. Ces calculs sont purement indicatifs et seul un examen détaillé par l'administration de la CPEG permettra de juger de la recevabilité de votre demande.

#### Comment atteindre la division Assurance

Si vous avez besoin de réponses plus précises, vous pouvez atteindre les gestionnaires de la division Assurance de différentes manières:

#### • Entre 9h et 12h:

- o au numéro générique 022 338 11 17
- o sans rendez-vous sur notre site du boulevard de Saint-Georges 38

#### • Entre 14h et 17h:

o sur rendez-vous à fixer avec un gestionnaire en appelant le matin

#### • En tout temps:

- o par courrier postal à l'adresse Bd de Saint-Georges 38, CP 176, 1211 Genève 8
- o par courriel via notre formulaire de **contact assurance** (accessible sur notre site www.cpeg.ch Informations pratiques > Contact).

# Informations sur votre certificat d'assurance 2019

Comme l'an passé, votre certificat d'assurance vous est envoyé cette année en même temps que ce journal, afin de réduire les frais d'envoi (une économie d'environ CHF 50'000.-). Le certificat de cette année a été édité en application du règlement actuellement en vigueur, qui n'a pas été modifié par la votation du 19 mai dernier.

# Les pensions ne sont pas indexées

En application de l'article 64, alinéa 2 du Règlement général de la CPEG, le comité de la CPEG a décidé, dans sa séance du 7 février 2019, de ne pas indexer les pensions en 2019. Ce faisant, il a en particulier pris en compte le niveau insuffisant de sa réserve de fluctuation de valeurs à fin 2018, ainsi que la fragilité de son équilibre financier à moyen terme.

CPEG INFO | JUIN 2019 | 4 CPEG INFO | JUIN 2019 | 5

# La CPEG construit quatre immeubles de logements dans le périmètre des Sciers

Avec son statut de premier propriétaire du canton en matière de logements (10'000 logements en région genevoise), la CPEG est souvent présente dans les gros projets immobiliers en réalisation à Genève. C'est le cas dans le périmètre des Sciers, où elle construit 4 immeubles dans la commune de Plan-les-Ouates, à proximité immédiate du pôle d'échanges du Bachet. Ce futur quartier se construit en bordure de celui de La Chapelle, qui compte 700 logements. Visite du chantier et explications avec Angelo Parachini, architecte de la CPEG représentant le maître d'ouvrage auprès des architectes mandatés, le bureau BCMA.

Difficile de rater le chantier, avec ses 3 grues qui se voient de loin quand on arrive au Bachet. Il est planté dans une vaste zone, qui a été déclassée de son statut de zone agricole pour accueillir, à terme, 17 immeubles. La CPEG construit les 4 premiers, la commune de Plan-les-Ouates et des partenaires privés compléteront le périmètre au fil des années, jusqu'en 2025.

Ces 4 immeubles ont chacun 2 ou 3 allées. Ils totalisent 217 logements, ont des hauteurs variables (rez + 5 ou rez + 7) et partagent un parking souterrain d'un niveau, comprenant 195 places et ventilé naturellement. Le quartier mise sur la mobilité douce, en prévoyant moins d'une place de parking par appartement et en préservant les espaces entre les immeubles pour la circulation piétonne et la verdure (arbres et prairies fleuries).

Le chantier a débuté au printemps 2018, avec l'installation de l'arrivée de l'eau, de l'électricité et du chauffage à distance pour l'ensemble du périmètre. En juillet 2018, les travaux de

terrassement ont commencé pour le périmètre de la CPEG. Depuis, un jeu de Lego grandeur nature est en cours: les structures préfabriquées sont livrées en continu par une entreprise locale, pour être assemblées sur place. Pour varier le coup d'œil, l'agrégat du Jura est plus ou moins teinté de ciment blanc selon les immeubles.

Sans oublier le casque de chantier réglementaire, la visite peut commencer. Le hall du rez-de-chaussée est éclairé par un puits de lumière et donne sur un espace commun à disposition de l'ensemble des locataires. On grimpe dans les étages déjà montés pour découvrir la typologie des appartements: une majorité de 4-5 pièces, de nombreux 3 pièces et quelques 2 et 6 pièces, presque tous avec balcon.

Les pièces s'ouvrent sur la nature environnante avec de très larges fenêtres en chêne-métal pourvues de triple vitrage qui amélioreront la performance énergétique et phonique de l'enveloppe. Le sol sera en parquet (chambres et séjour) et carrelage (cuisine et salles de bain).

#### Locations de type mixte

Tous les immeubles sont destinés à des logements en location, de type mixte:

- 119 logements locatifs non-subventionnés en zone de développement (ZDloc)
- 69 logements en habitation mixte (HM)
- 29 logements d'utilité publique (LUP)



Les 4 premiers immeubles en construction sur le périmètre des Sciers, en bordure d'un ruban vert. Dans le fond, l'école du Sapay, dans le périmètre de La Chapelle. (photo DR)

Un des immeubles accueillera au rez-de-chaussée une crèche pour la commune de Plan-les-Ouates, qui la gérera.

Dans cette réalisation qui respecte les critères de très haute performance énergétique (THPE), la CPEG a prévu que certaines toitures seront pourvues de panneaux photovoltaïques en plus de la végétalisation. L'énergie produite sera utilisée pour alimenter les installations techniques et l'éclairage des espaces communs. Le chauffage se fera grâce au réseau de chauffage à distance.

#### Energie renouvelable

Comme l'explique la commune de Plan-les-Ouates sur son site, le guartier respectera des normes strictes en matière de consommation énergétique. « Les besoins thermiques totaux du quartier devront utiliser au moins 31% d'énergie renouvelable, ce qui pourra être atteint, d'une part, par l'installation de 2'040 m² de panneaux solaires et, d'autre part, par le raccordement du guartier au réseau de Chaleur A Distance (CAD) existant sur le quartier voisin de la Chapelle. Avec une chaleur fournie par les chaufferies à bois/gaz de la voirie cantonale et

des TPG, ce CAD est en mesure de fournir une énergie respectueuse de l'environnement. De plus, ce réseau se connectera à l'horizon 2020 à la future centrale de pompes à chaleur de la gare LEMAN Express de Lancy-Bachet.»

## Bon à savoir

Situation: entre ville et campagne, à deux pas de la future gare Lancy-Bachet (Léman Express)

La Chapelle: commune de Lancy, 700 logements construits

Les Sciers: commune de Plan-les-Ouates, 700 logements d'ici 2025, dont 217 propriétés de la CPEG Livraison des appartements: dès septembre 2020 et iusqu'en février 2021.

**Inscriptions pour les locations:** printemps 2020 Page de notre site sur le projet des Sciers: www.cpeg.ch Parc immobilier > Projets > Les Sciers – Plan-les-Ouates Tous les détails sur le projet des Sciers: https://amenagementplo.ch/

# Nouvelles pages Immobilier sur notre site

De nouvelles pages ont été mises en ligne pour valoriser le travail de la division Immobilier dans l'entretien, la valorisation et l'agrandissement du patrimoine immobilier de la Caisse. La page **Rénovations et valorisations** et la page **Chantiers et études en cours** vous permettent d'accéder, par de petites vignettes, à des fiches de présentation des différentes réalisations passées ou futures.

instances et dans le respect de ses obligations légales, notamment la loi sur l'énergie

cliquant sur les vignettes









## Précision concernant la rénovation d'immeubles

Suite au dossier paru dans notre précédent numéro sur « Les enjeux de la rénovation d'immeubles du patrimoine genevois », le Service des monuments et des sites précise: « Des subventions peuvent être octroyées dans la limite du budget voté par le Grand Conseil. Les octrois sont toujours honorés selon les modalités de l'article 39c alinéa 5 de la RPLMNS (La subvention est versée après contrôle, par le département, de la conformité des travaux exécutés au projet soumis lors de la demande et après vérification des factures qui s'y rapportent.) ».

# La CPEG adhère à la plateforme du SITG

La CPEG a été accueillie comme partenaire du SITG (Système d'information du territoire à Genève), un organisme fondé sur un réseau de partenaires publics ayant pour but de coordonner, centraliser et diffuser les données géographiques relatives au territoire genevois, produites dans le cadre de leurs missions. Ce partenariat permettra à la Caisse de collaborer de manière accrue à l'échange de données avec toutes les institutions partenaires, par exemple, dans le domaine énergétique, avec l'Office cantonal de l'énergie et les Services industriels de Genève.

# Bilan de deux ans de présidence

La présidence du comité étant assurée en alternance tous les deux ans par un représentant des employé-e-s et par un représentant des employeurs, M. Jean-Daniel Jimenez fait le bilan de sa présidence, qui s'achèvera le 31 août 2019.

Mesdames, Messieurs les assuré-e-s,

Voici l'occasion d'un bilan de la présidence de la CPEG par la délégation employé-e-s. J'ai incarné cette fonction de président avec la force de mes convictions et de mes engagements au pilotage du comité.

Mes convictions sont à l'encontre d'un système de prévoyance professionnelle inscrit dans une politique fédérale de prévoyance vieillesse profondément injuste, plus particulièrement pour les femmes en raison de multiples raisons socio-économiques. Il est d'autant plus injuste qu'il n'est absolument plus adapté aux us et coutumes du 21e siècle qui a vu une profonde transformation dans l'organisation de la société dont il n'est pas tenu compte en termes de perspective de retraite.

Ce système est également en contradiction avec la notion de décroissance économique nécessaire à la préservation de notre planète et à sa biodiversité. Le cumul de l'épargne forcée des salarié-e-s de ce pays représente mille milliards, ou un trillion, de francs suisses. Cette épargne est massivement investie dans des véhicules de placements financiers spéculatifs, principaux destructeurs de la planète.

Mes engagements, eux, ont été, malgré ces constats globaux, de tout mettre en œuvre localement afin de maintenir l'équilibre de la Caisse pour pouvoir servir des rentes garanties par la loi sur la CPEG.

Dès lors, deux constats s'imposent. D'un côté, la performance de la gestion de la fortune des assuré-e-s est excellente et s'inscrit dans des processus pionners d'un point de vue éthique et environnemental. De l'autre, les paramètres techniques imposés à une caisse en primauté de prestations par le cadre fédéral en 2010, cumulés à la sous-capitalisation votée par le Grand-Conseil en 2012, ont plombé la stabilité de la Caisse dès sa création. Par exemple, l'écart entre le taux technique de 3.5% inscrit dans la LCPEG en 2012 et les baisses successives jusqu'au 2.25% au 1er janvier 2020 ont nécessité une augmentation des engagements financiers. En 2016, le passage de 3% à 2.5% a provoqué une augmentation des engagements de CHF 1.4 milliards, générant immédiatement une chute du degré de couverture de 4.3 points pour passer de 61.7% à 57,4%. Sans ces baisses du taux technique, le taux de couverture serait supérieur de 8 points pour se situer à plus de 64%, donc bien au-delà du 60% nécessaire au 1er janvier 2020. Conséquence, un double train de mesures structurelles, un premier en 2018 et un 2º qui aurait dû voir le jour au 1er janvier 2020.

C'est donc à partir d'un bilan contrasté en trois points que je vais céder le témoin de président au représentant de la délégation employeurs dès septembre prochain:

- Le comité a su œuvrer en bonne intelligence, au mieux des intérêts de la Caisse dans un contexte d'incertitude chronique depuis le printemps 2017.
- Le débat politique est resté très clivé jusqu'à amener la Caisse au bord du précipice du 2<sup>e</sup> train de mesures structurelles.
- La Caisse a une très bonne gestion de sa fortune. Elle œuvre comme pionnière dans des secteurs comme la transition énergétique, le développement durable, les placements ESG, avec un soutien inconditionnel du comité qui est malheureusement si peu médiatisé!

C'est enfin animé d'un esprit constructif, dans le cadre de ce fonctionnement paritaire et consensuel bien helvétique, que je soutiendrai la présidence de Me Eric Alves de Souza.

Jean-Daniel Jimenez

président représentant la délégation employé-e-s

## Elections de deux membres du comité représentant les salariés

Suite à l'annonce du départ à la retraite de deux membres, la CPEG doit repourvoir deux sièges au comité, au sein du groupe B – Administration, pour la législature 2017-2021.

La Caisse organisera deux élections distinctes, l'une pour une entrée en fonction au 1er novembre 2019 (élection n° 1), l'autre pour une entrée en fonction au 1er mars 2020 (élection n° 2). Vous retrouverez sur notre site Internet www.cpeg.ch Portrait>Elections 2019-2020, toutes les informations relatives à la procédure à suivre pour le dépôt des listes de candidature, à la procédure de vote ainsi que les formulaires nécessaires au dépôt des listes.

Nous vous rappelons que seuls les membres salariés du groupe B – Administration peuvent présenter leur candidature en vue de siéger au comité. Par ailleurs et

conformément aux dispositions réglementaires, en cas d'élections ouvertes, seuls les membres du groupe B de l'assemblée des délégués seront appelés à élire, par voie électronique, leurs représentants au comité.

#### Délais pour le dépôt des listes:

Election  $n^{\circ}1$ : 2 septembre 2019, à 17h Election  $n^{\circ}2$ : 2 janvier 2020, à 17h

#### Dates des scrutins:

Election  $n^{\circ}$ 1: du 22 octobre 2019, à 8h, au 31 octobre 2019, à 23h Election  $n^{\circ}$ 2: du 18 février 2020, à 8h, au 27 février 2020, à 23h

Pour toute précision complémentaire, vous pouvez vous adresser par courriel à contact@cpeq.ch.

## Les chiffres clés de la Caisse en 2018

Vous trouverez ici un coup de projecteur sur les chiffres clés de la Caisse pour l'année écoulée. Les *Etats financiers 2018* complets peuvent être téléchargés sur le site www.cpeg.ch et une version papier peut être obtenue sur demande à l'administration (contact@cpeg.ch – 022 338 11 11).

#### L'année 2018 pour la CPEG

La CPEG assure **49 196** salariés et **24 831** bénéficiaires de pension.

Elle est à la disposition de quelque **60 employeurs**, dont les plus importants sont l'Etat, les Hôpitaux universitaires de Genève, l'Université, l'Institution genevoise de maintien à domicile, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire ou l'Hospice général.

La fortune de la Caisse est de **12.77** milliards (dont 4 milliards de valeurs immobilières).

Le coût administratif s'élève annuellement à CHF **160.**-par bénéficiaire de prestations (salariés et bénéficiaires de pension).

Son taux de couverture est de **58.2%** au 31.12.2018. Son taux technique est de **2.5%** (avec renforcement des provisions en vue de l'abaissement à 2.25% sur 2 ans).

#### Une majorité de femmes à la CPEG

|         | Salariés | Bénéficiaires<br>de pension |  |
|---------|----------|-----------------------------|--|
| Total   | 49 196   | 24 831                      |  |
| Femmes  | 30 574   | 14 883                      |  |
| Hommes  | 18 622   | 8 421                       |  |
| Enfants |          | 1 577                       |  |

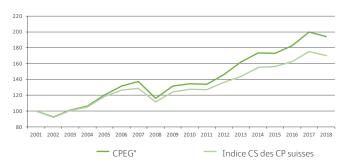
#### Performance de la CPEG

La performance de la fortune de la Caisse s'élève pour l'exercice écoulé à -2.6%. Ce résultat s'explique avant tout par les performances négatives des marchés financiers en 2018 (-10.4% pour les actions et -2.8% pour les obligations), qui n'ont été compensées que partiellement par le bon résultat du parc immobilier (4.3%, dont 0.4% lié à l'augmentation de valeur des immeubles).

#### Comparaison des performances de la CPEG\* avec l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses.

| Performance annualisée                 | 5 ans | 10 ans | 15 ans |
|--|-------|--------|--------|
| CPEG*                                  | 3.7%  | 5.3%   | 4.4%   |
| Indice Crédit Suisse<br>des CP suisses | 3.4%  | 4.3%   | 3.6%   |
| Différence                             | 0.3%  | 1.0%   | 0.9%   |

\*CIA + CEH avant 2014



La performance de la CPEG reste supérieure à celles des autres caisses, selon l'indice Credit Suisse des caisses de pension.

## 2018 en quelques dates

**Janvier:** Distinction du Watt d'or 2018 pour nos chaufferies efficientes

Lancement de notre enquête de satisfaction sur la communication

**Février:** Assemblée des délégués extraordinaire et préavis du comité sur le PL 12228 et 12188

CPEG « Pionnier » dans le classement du WWF en matière d'investissement responsable

Mars: Mise en ligne du Guide de votre prévoyance CPEG

Juin: Prix du Meilleur programme ESG décerné par l'éditeur institutionnel Institutionals Investors pour la région

Allemagne-Autriche-Suisse

Juillet: Résultats encourageants de notre empreinte carbone réalisée sur nos portefeuilles d'actions et d'obligations

Novembre: En l'absence de loi votée prévoyant une capitalisation complémentaire, confirmation du comité de l'entrée

en vigueur des mesures structurelles au 01.01.2020

**Décembre:** Vote par le Grand Conseil des lois 12228 et 12404 (attaquées ensuite par deux référendums et tranchées

par votation populaire le 19 mai 2019)

Mise en ligne de la Vision et des Objectifs stratégiques du comité

Prix de la Meilleure caisse de pension suisse dans le cadre des IPE Awards 2018 à Dublin

## La CPEG a 5 ans

En janvier dernier, la Caisse a bouclé ses cinq premières années d'activité. Ce n'est pas encore l'âge de raison, mais il vaut la peine de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur.

Dès sa création en janvier 2014, la Caisse a poursuivi les objectifs de maîtriser toujours mieux ses coûts par assuré, d'optimiser son fonctionnement, de veiller à inscrire l'ensemble de ses activités dans le développement durable et d'améliorer en continu la communication envers ses différents publics.

### Investissement responsable

La gestion de sa fortune s'inscrit dans la durée et privilégie les placements respectant les critères ESG (environnement, social. gouvernance). Ainsi, ces dernières années, la Caisse a été distinguée à plusieurs reprises par ses pairs, y compris à l'international, avec des prix pour la gestion de son allocation d'actifs, son engagement dans les investissements responsables<sup>1</sup> ou son utilisation avisée de l'immobilier dans son portefeuille.

La CPEG est devenue, en 2018, le premier fonds de pension suisse à rejoindre l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC), le plus grand groupe d'investisseurs institutionnels européen engagé dans la lutte contre le changement climatique.

#### Stratégie énergétique

Dans le domaine de l'immobilier, la Caisse a développé une véritable stratégie énergétique<sup>1</sup> en travaillant en collaboration étroite avec l'Office cantonal de l'énergie. La CPEG est également partenaire des Services industriels de Genève pour des projets pilotes, dont celui de chaufferies efficientes pour lequel elle a reçu la distinction du Watt d'Or 2018.

L'activité de l'administration de la Caisse au quotidien s'inscrit depuis ses débuts dans les principes du développement durable. La CPEG vient d'être reconnue dans ses efforts par trois Ecolabels décernés dans les domaines du tri des déchets, de la mobilité douce et de l'énergie.



#### Communication

Rendre la communication la plus transparente et la plus accessible possible a aussi été un objectif permanent. Au fil des années, le site Internet et le journal CPEG INFO ont ainsi été complétés par une infolettre et des communiqués de presse. Un Guide de votre prévoyance<sup>1</sup> a aussi été mis en ligne, avec des rubriques pratiques et des liens sur les documents.

#### Gouvernance et vision

Le comité a eu fort à faire pour donner à la Caisse des bases solides en matière de gouvernance et adopter l'ensemble de son référentiel normatif (politiques générales, règlements, directives, etc.). Il a également mené d'importants travaux pour maintenir autant que possible l'équilibre financier de la Caisse, une préoccupation constante depuis 2014 et qui vient de déboucher sur un épiloque positif.

Pour l'avenir, le comité a défini à l'attention de la Caisse une Vision et des Objectifs stratégiques<sup>1</sup>, parmi lesquels on peut citer: optimiser la performance de la Caisse tout en protégeant sa fortune, renforcer la performance opérationnelle de son administration et promouvoir le rôle de la CPEG en tant que gestionnaire d'autres institutions de prévoyance.

<sup>1</sup>Plus de détails sur notre site www.cpeq.ch sur les pages Investissement responsable, Stratégie énergétique, Guide de votre prévoyance et Mission.

#### **IMPRESSUM**

#### ÉDITION

Lettre d'information CPEG

#### **RESPONSABLE**

Fabienne Bouvier

#### ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Eric Alves de Souza Samuel Fauche Marc Baijot Fabienne Bouvier Anaïs Ciaroni Christophe Decor Michèle Devaud

Jean-Daniel Jimenez John Lateo Angelo Parachini Frédéric Perone Doris Schmidt

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

blossom communication

#### **DESSINATEUR INVITÉ** Fiami

#### TIRAGE

74'200 exemplaires Papier recyclé et certifié FSC ®





#### **IMPRESSION**

Atar Roto Presse SA, Genève

#### **ADRESSES**

Bd de Saint-Georges 38 – CP 176 1211 Genève 8 Tél. +41 22 338 11 11 Rue des Noirettes 14 1227 Carouge Tél. +41 22 338 12 12